

Embellissement et sécurisation des villages de l'entité

Fiche n°1.4
Priorité : lot 1

1. Description du projet

Le projet consiste à aménager et sécuriser les entrées de villages de l'entité. Ces aménagements pourront se traduire sous diverses formes telles que des interventions au niveau de la voirie et de ses abords, des plantations, différentes signalétiques, etc. Les objectifs sont à la fois d'ordre sécuritaire et identitaire.

La fiche-projet comprend donc 2 types d'aménagement : des embellissements des entrées de village (de type panneau et dispositif végétal), qui seront réalisés pour tous les villages, et des aménagements sécuritaires, qui sont prévus à Samart, Villers-en-Fagne, Sart-en-Fagne, Merlemont, Sautour, Romedenne, Omezée, Franchimont, Jamiolle, Vodecée et Villers-le-Gabon (Fagnolle, Roly, Jamagne, Surice, Neuville et Philippeville ont déjà fait l'objet d'aménagements de sécurité).

Description du site dans son état actuel

Le projet des aménagements sécuritaires comprend les entrées de 11 villages recensés sur la carte de l'annexe 1. Aux vues de l'importance du périmètre, deux entrées principales ont été retenues par village.

Les entrées de villages peuvent être catégorisées selon le type de voirie qui les constitue. Ainsi, nous avons :

- Les voiries provinciales ou régionales : voiries minimum double bande avec un trafic relativement intense ;
- Voiries communales principales : voiries doubles ou simples bandes reliant les villages et/ou hameaux entre eux. Leur trafic est plus restreint que les précédentes et la commune dispose d'une maîtrise au niveau de l'intervention ;
- Voiries communales secondaires : reprennent notamment les voiries plus rurales permettant la liaison par exemple entre 2 hameaux. Celles-ci sont des voiries plus étroites où la circulation est plus faible.

Des voiries régionales traversent les villages de Vodecée (N98) et Villers-le-Gabon (N40). A Vodecée, le paysage est ouvert et aucun élément ne marque l'entrée du village. A Villers-le-Gabon, des panneaux de bienvenue fleuris ont été posés. A l'entrée ouest, il est partiellement caché par des panneaux de sécurité routière. Dans les deux villages, aucune place n'est laissée à la mobilité douce.



Figure 1 : entrée sud de Vodecée via la N98 (Source : Googlemaps 2021)



Figure 2 : entrée nord de Vodecée via la N98 (Source : Googlemaps 2021)



Figure 3 : entrée ouest de Villers-le-Ganbon via la N40 (Source : Googlemaps, 2022)



Figure 4 : entrée est de Villers-le-Ganbon via la N40 (Source : Googlemaps, 2022)

Samart est traversé par des **voiries communales secondaires**. Les entrées choisies se trouvent au sud (rue de Roly) et au nord (avenue de Samart) du village. Après un paysage ouvert, des arbres marquent déjà naturellement les entrées du village.



Figure 5 : vue entrée sud, rue de Roly (Source : Google maps 2022)



Figure 6 : vue entrée nord, avenue de Samart (Source : DR(EA)²M, 2023)

Les entrées des autres villages sont des **voiries communales principales**. On y retrouve généralement un panneau signalant l'entrée en agglomération.



Figure 7 : entrée nord de Villers-en-Fange, rue du Grand Ry
(Source : Googlemaps 2019)



Figure 8 : entrée sud de Jamiolle, rue des Barrages
(Source : Googlemaps, 2022)

L'entrée sud de Romedenne est soulignée par la présence d'une brouette géante. Celle-ci fut reconnue plus grande brouette du monde en 1998.



Figure 9 : vue entrée sud de Romedenne, rue Grande (Source : Googlemaps 2022)

Les entrées d'Omezée sont assez étroites. Elles sont également déjà pourvues de panneaux signalant la présence d'enfants.



Figure 10 : vue entrée est, rue d'Omezée (Source : DR(EA)²M, 2023)

Un dispositif de ralentissement est recensé dans la rue Bourgemestre Octave Targez vers Romedenne, et un autre dans la rue des Terres aux Pierres à Sautour.



Figure 11 : dispositif de ralentissement rue Bourgemestre Octave Targez, Romedenne (Source : Googlemaps 2022)



Figure 12 : dispositif de ralentissement rue des Terres aux Pierres, Sautour (Source : DR(EA)²M, 2023)

De manière générale, les entrées de villages ne sont pas marquées, ou très peu. Mis à part à Romedenne, aucun élément identitaire n'a été placé. De plus, très peu d'éléments destinés à la sécurité (voies pour la mobilité douce, dispositif de ralentissement) ont été mis en place.

Description des aménagements proposés

Les aménagement des entrées de village sont de deux types :

Sécurisation des villages

Les portes d'entrée de village revêtent un rôle important en matière de sécurité. En effet, elles doivent indiquer aux automobilistes qu'ils entrent dans une ère urbaine, et les inciter à ralentir. Les possibilités d'aménagement sont multiples : dos d'âne, îlot central, chicanes, coussins berlinois, plateau, ...

Le principe des nudges peut également être appliqué. Il s'agit de dispositifs incitant de manière douce des individus ou groupes d'individus à changer un comportement ou à faire un certain choix. L'exemple le plus connu en aménagement du territoire est sûrement le passage piéton peint en 3D. L'impression de relief incite (consciemment ou inconsciemment) les automobilistes à ralentir à son approche. Un deuxième dispositif consiste à dessiner des bandes blanches au travers de la route de plus en plus serrées. Si l'automobiliste continue à vitesse constante en passant sur les bandes, il aura l'impression d'aller plus vite et sera incité à freiner.

Ces aménagements sont prévus à sont prévus à Smart, Villers-en-Fagne, Sart-en-Fagne, Merlemont, Sautour, Romedenne, Omezée, Franchimont, Jamiolle, Vodecée et Villers-le-Gabon (Fagnolle, Roly, Jamagne, Surice, Neuville et Philippeville ont déjà fait l'objet d'aménagements de sécurité).

Embellissement des villages

Les portes d'entrées peuvent servir à embellir les villages de l'entité. Les matériaux et les formes des entrées peuvent souligner le caractère du village. Elles peuvent être rehaussées de plantations pour souligner le côté champêtre et bucolique des lieux et mieux s'intégrer dans le paysage. L'embellissement des entrées est prévu pour l'ensemble des villages de l'entité.

Au vu de toutes les possibilités en termes de graphismes et de matériaux, il est recommandé de garantir une certaine cohérence dans la commune. Une charte graphique peut être mise en place. La population pourrait également être mise à contribution (concours, participations d'artistes locaux, ...). Cette charte graphique devra rester cohérente avec les aménagements déjà existants à Fagnolle, Roly, Jamagne, Surice, Neuville et Philippeville.



Figure 13 : Entrée dans le village de Fagnolle via la rue du Quairiat (Source : Google Street View, 2023)

Les entrées constituent également de bons lieux de promotion des entités villageoises. Il serait donc intéressant d'envisager la mise en valeur d'un élément identitaire par village : ce qu'il y a à visiter, à goûter, à faire, un logo, un élément lié à l'histoire du village, ... Ces éléments pourront donner aux visiteurs de passage l'envie de visiter davantage les villages de la commune. Des zones de détente ou points d'arrêts peuvent également être prévues afin de donner la possibilité aux passants de s'arrêter, de profiter du paysage, et de lire les éventuelles informations données par les entrées de village.

Proposition

Nous proposons trois aménagement types, chacun correspondant à un type de voirie d'entrée de village. Notez que le tableau ci-dessous est à valeur indicative. Les aménagements devront être réfléchis au cas par cas, en fonction du type et de la charge de trafic, de la largeur de la voirie, des aménagements qui y sont déjà inscrits, du paysage, de la configuration du lieu, ...

	Voiries régionales et provinciales	Voiries communales principales	Voiries communales secondaires
	Implantation : panneau de bienvenue avec un bac de fleurs, carte de l'entité localisant les éléments d'intérêt, arche végétale	Implantation : panneau de bienvenue avec un bac de fleurs, carte de l'entité localisant les éléments d'intérêt, arche végétale	Implantation : panneau de bienvenue avec un bac fleuri
	Il est primordial de concevoir et de respecter une charte graphique commune et cohérente avec les aménagements existants à Fagnolle, Roly, Jamagne, Surice, Neuville et Philippeville. La végétation choisie pour les bacs plantés devra être facile d'entretien et apporter une touche bucolique aux lieux (graminées, massifs fleuris, ...). La végétation choisie pour l'arc devra être grimpante indigène. Les supports d'informations pourront prendre de multiples formes (totem, bornes, etc.). (cf. exemple ci-dessous).		
Identité et embellissement des villages			
	<p>Les supports d'information ne devront pas se limiter aux entrées de villages.</p>		

Figure 14 : Exemple de panneaux (DR(EA)²M, 2023)

	<p>Idéalement, on les retrouvera également dans des lieux stratégiques des divers noyaux urbanisés (espaces publics, site touristique, etc.).</p>		
	<p><i>Figure 15 : Exemples d'éléments fédérateurs (rond-point des fourmis à Frasnes-Lez-Anvaing, Spitfire de Florennes, cerf du rond-point du Fays à Saint-Hubert)</i></p>		
Stationnement	Possibilité d'implantation d'une petite aire de stationnement	Possibilité d'implantation d'une petite aire de stationnement	Vu l'étroitesse des lieux et les plus faibles fréquentations de la voirie, un espace de stationnement n'est pas nécessaire
	<p>Cette aire de stationnement lorsqu'elle existe permettra aux touristes ou aux badauds de marquer un temps d'arrêt dans une zone sécurisée afin de notamment profiter des informations contenues sur le(s) panneau(x) placé(s). Les entrées situées sur des voiries communales secondaires ne nécessitent à priori pas la création d'une zone de stationnement. Des exceptions pourront néanmoins être envisagées lorsqu'il s'agit par exemple d'une zone plus touristique ou lorsqu'un élément d'intérêt (point de vue remarquable, élément du patrimoine bâti, etc.) le justifie.</p>		
Sécurisation / création de l'effet porte	Possibilité de réaliser des aménagements plus « lourds » tels que des dos d'ânes, dispositifs ralentisseurs, des plateaux, berne centrale végétalisée, plantations, rétrécissements de voirie, de modifications de teinte ou de matériaux, etc.	Possibilité de réaliser des aménagements plus « lourds » tels que des dos d'ânes, dispositifs ralentisseurs, de plateaux, berne centrale végétalisée, plantations, rétrécissements de voirie, de modifications de teinte ou de matériaux, etc.	Aménagements plus légers tels que différenciation du revêtement, bac de plantation, marquage de stries dans le revêtement, etc. afin de créer un effet ralentisseur et un effet de porte d'entrée
	<p>Possibilité d'ajouter des nudges (passage piéton peint en 3D ou autres ou les bandes en travers de la route)</p>		
Eclairage	Possibilité de mettre en place un système d'éclairage au niveau des supports d'information et/ou de l'élément patrimonial et identitaire	Possibilité de mettre en place un système d'éclairage au niveau des supports d'information et/ou de l'élément patrimonial et identitaire	Pas d'éclairage nécessaire
	<p>Cet éclairage permettrait idéalement de mettre en lumière les informations contenues dans les panneaux d'information. Il ne devra cependant pas perturber les activités de la faune alentour (lumière dirigée vers le bas, gérer la puissance des lampes, ...).</p>		

Détente	Vu les charges de trafic plus importante, l'implantation d'un espace de détente à proximité ne semble pas opportune	Si intérêt (paysage, circuit de promenade, élément du patrimoine, etc.), possibilité d'installation d'une aire de détente avec mobilier urbain (bancs, table d'orientation)	Si intérêt (paysage, circuit de promenade, élément du patrimoine, etc.), possibilité d'installation d'une aire de détente réduite avec mobilier urbain (bancs, table d'orientation)
----------------	---	---	---

Remarques importantes

- Concernant les voiries régionales et provinciales, toute intervention même minime est soumise à l'accord préalable du gestionnaire (DGO1 ou Province).
- Une attention particulière sera apportée au charroi agricole afin que les aménagements soient compatibles avec ce dernier.

2. Justification du projet

Les entrées de village jouent un rôle fondamental dans la perception du territoire dans la mesure où elles constituent le premier espace, la première « image » que l'on perçoit du lieu en venant de l'extérieur. Les portes d'entrées constituent en effet généralement une vitrine du dynamisme économique ou culturel des noyaux urbains ce qui renforce leur intérêt stratégique.

Le réaménagement des entrées de villages de l'entité prenant en compte à la fois des critères d'ordre sécuritaire, identitaire, touristique et économique se justifie pleinement à Philippeville. En effet, les riverains déplorent la vitesse excessive des automobilistes en entrée de village et le manque d'infrastructures destinées à la progression sécurisée des piétons et des cyclistes. De plus, rappelons que l'entité souffre de l'absence d'une image forte et d'un manque de visibilité vis-à-vis de l'extérieur. D'un point de vue interne, la configuration urbanistique du territoire communal, pour rappel caractérisée par une multitude de petits villages éparpillés, rend la lecture du territoire relativement difficile pour les observateurs extérieurs mais également pour les Philippevillains eux-mêmes qui s'inquiètent d'une éventuelle perte à terme de l'identité de certains de ces noyaux de vie.

Ce vaste projet a donc pour ambition de répondre aux nombreuses attentes qui ont été formulées par la population de voir son cadre de vie embelli, mieux entretenu, aménagé de manière conviviale et sécurisée.

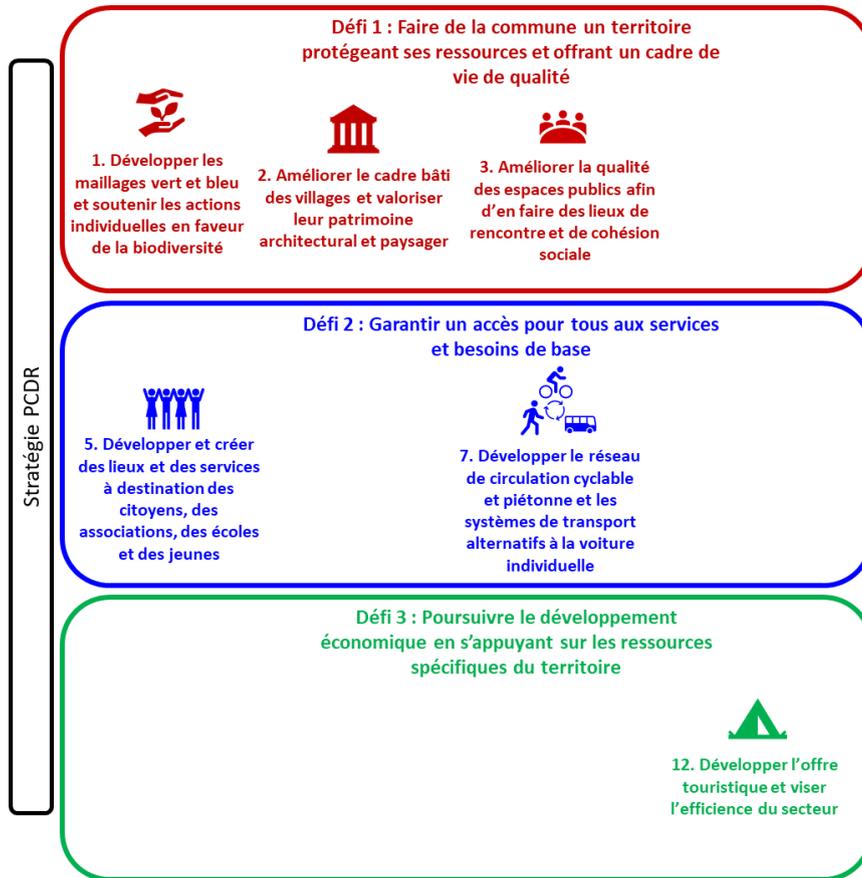
Les effets attendus sont :

- Renforcement de l'attractivité touristique des villages via la diffusion de l'information
- Renforcement du sentiment d'appartenance
- Amélioration de la sécurité routière
- Appropriation de la séquence de route par les usagers faibles (piétons et cyclistes)
- Amélioration du cadre de vie

Lien avec d'autres fiche-projets :

- 1.1 – Création d'un réseau cyclo-piéton intervillages (trans)communal
- 1.2 – Développement d'un pôle multifonctionnel dans le centre de Philippeville via la rénovation de l'ancienne poste

3. Lien à la stratégie du PCDR



4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Renforcement de l'attractivité touristique des villages via la diffusion de l'information	X		X
Renforcement du sentiment d'appartenance	X		
Amélioration de la sécurité routière	X		
Appropriation de la séquence de route par les usagers faibles (piétons et cyclistes)	X		
Amélioration du cadre de vie	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Ensemble du territoire communal
Périmètre d'intervention	Entrées de village des villages de Samart, Villers-en-Fagne, Sart-en-Fagne, Merlemont, Sautour, Romedenne, Omezée, Franchimont, Jamiolle, Vodecée et Villers-le-Gabon.
Intégration du projet dans son environnement direct	<p>Intégration fonctionnelle Le projet renforcera les fonctions déjà présentes en entrée de village, entre autre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fonction de mobilité sécurisée pour tous les utilisateurs, - La fonction de vitrine du dynamisme économique et culturel du noyau urbain ou rural. <p>Intégration architecturale et paysagère Les portes de villages suivront une charte graphique cohérente (choix des matériaux, couleurs, végétation, ...) qui permettra leur bonne intégration dans les paysages ruraux de l'entité.</p> <p>Intégration culturelle/environnementale/sociale Le projet renforcera le sentiment d'appartenance des riverains, et fera rayonner l'identité rurale de chaque village. Le projet pourra en outre engendrer des retombées touristiques et économiques.</p>
Cadre légal	<p>Les zones d'affectation au plan de secteur Sans objet</p> <p>Outils du cadre juridique et documents d'orientation Cohésion du projet avec le nouveau PCM (en cours d'élaboration).</p>
Statut de propriété	Propriété publique (régionale ou communale) Exceptionnellement sur terrain privé → Procédure d'expropriation

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Philippeville • CLDR 	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Philippeville • Service Public Wallonie : DGO1, DGO3, DGO4 • CLDR • Associations locales et citoyens • Commissariat Général au Tourisme (CGT) 	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Philippeville

- Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT	- Subsidés octroyés par la direction du Développement Rural (DR)
SPW MOBILITE ET INFRASTRUCTURES	- Fond régional pour les investissements communaux (FRIC) – <u>Dotation variable sur une période pour investissements publics</u> - Plan d’Investissement Communal du Département des infrastructures locales (PIC) (mobilité active, infrastructures sportives, bâtiments et espaces publics subsidiés) – <u>Enveloppe variable par commune</u> - Travaux de bâtiments publics et de voiries - Direction des Bâtiments et des Espaces publics – <u>Variable en fonction de la programmation sur 3 ans</u>
Divers	- Partenariats publics privés - Fonds propres communaux - Appels à projets ponctuels - Crowdfunding via des plateformes thématiques à préciser - Fondations (lesfondations.be)

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Etat des routes aux entrées de village
- Evaluation des infrastructures à installer (au cas par cas)
- Nécessité de renforcer l’identité de chaque village

- État du dossier

Les entrées de village de Fagnolle, Roly, Jamagne, Surice, Neuville et Philippeville ont déjà été aménagées.

- Programme des travaux

Le projet vise :

L’aménagement des entrées de village de Samart, Villers-en-Fagne, Sart-en-Fagne, Merlemont, Sautour, Romedenne, Omezée, Franchimont, Jamiolle, Vodecée et Villers-le-Gabon. Les infrastructures à installer sont définies par la place de la route choisie dans la hiérarchie des voiries (route régionale, communale principale ou communale secondaire). Elles visent à promouvoir l’identité de chaque village tout en facilitant et en sécurisant le passage des usagers de la route.

- Planification
 - **Phase 1** : Réalisation d'une étude par un bureau destiné à réaliser l'inventaire précis des entrées de villages et établir une charte graphique (support d'information) et une charte d'aménagement pour les entrées de village en concertation avec la population ;
 - **Phase 2** : Attribution des priorités pour la réalisation suivant une liste multicritères (sécurité, caractère accidentogène du lieu, lieu fortement fréquenté ou non, passage de modes doux, charroi agricole, etc...)
 - **Phase 3** : Phasage et mise en œuvre

- Démarches administratives à réaliser
 - **Démarche n°1** : Recherche de subsides
 - **Démarche n°2** : Désignation d'un bureau d'étude pour l'inventaire des entrées de village
 - **Démarche n°3** : Demande des autorisations nécessaires (notamment au SPW si intervention sur le réseau régional)
 - **Démarche n°4** : Désignation d'un auteur de projet pour la réalisation des travaux

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Suivi de l'inventaire des entrées de village
 - Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
 - Enquête de satisfaction auprès des usagers et des riverains
 - Surveillance du site

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût			
Article	Quantité	Montant (TVAC)	Sources de financement
Embellissement et sécurisation des entrées de villages			
Etude préalable	1	50.000 €	SPW Mobilité et Infrastructure (DGO1) : Plan d'Investissement Communal (PIC) DGO3 – Développement Rural : - Catégorie de projet 1 : Mobilité douce (80% - Plafond à 680.000€) DGO3 - Biodiversité
Embellissement de tous les villages	17	60.000 €	
Sécurisation lourde (2 villages)	4	70.000 €	
Sécurisation légère (9 villages)	18	10.000 €	
Total projet		1.530.000,00 €	

Projet rémunérateur oui non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

- Estimation détaillée

		Prix unitaire	Quantité	Prix total
Etude préalable	ft	50.000,00 €	1	50.000,00 €
Dispositif ralentisseur léger	ft	10.000,00 €	18	180.000,00 €
Dispositif ralentisseur lourd (plateau surélevé)	ft	70.000,00 €	4	280.000,00 €
Panneaux didactiques et de bienvenue / support d'information	ft	1.500,00 €	34	51.000,00 €
Mobilier urbain (pack banc, poubelle, table)	ft	2.000,00 €	17	34.000,00 €
Petite zone de jeux et de convivialité	ft	30.000,00 €	17	510.000,00 €
Zone de stationnement 4 places	ft	10.000,00 €	17	170.000,00 €
Plantations	ft	5.000,00 €	34	170.000,00 €
Passage piéton marqué au sol	ft	500,00 €	34	17.000,00 €
Dispositif d'éclairage (par luminaire sur mat)	ft	2.000,00 €	34	68.000,00 €
Total				1.530.000,00 €

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de villages équipés	14 villages sur 17 (environ 80%)	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique)
Nombre d'entrées de village aménagées	28 (minimum 2 par village)	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Nombre de support d'information mis en place	Minimum 6	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique)

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Augmentation de la fréquentation	Plus d'utilisateurs après la mise en place des infrastructures (valeur à définir en fonction du type de voirie choisie)	Administration communale Placement ponctuel de compteurs de passage et analyse des résultats avant et après travaux
Taux de satisfaction	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier

Annexes

Annexe 1 : plan de situation

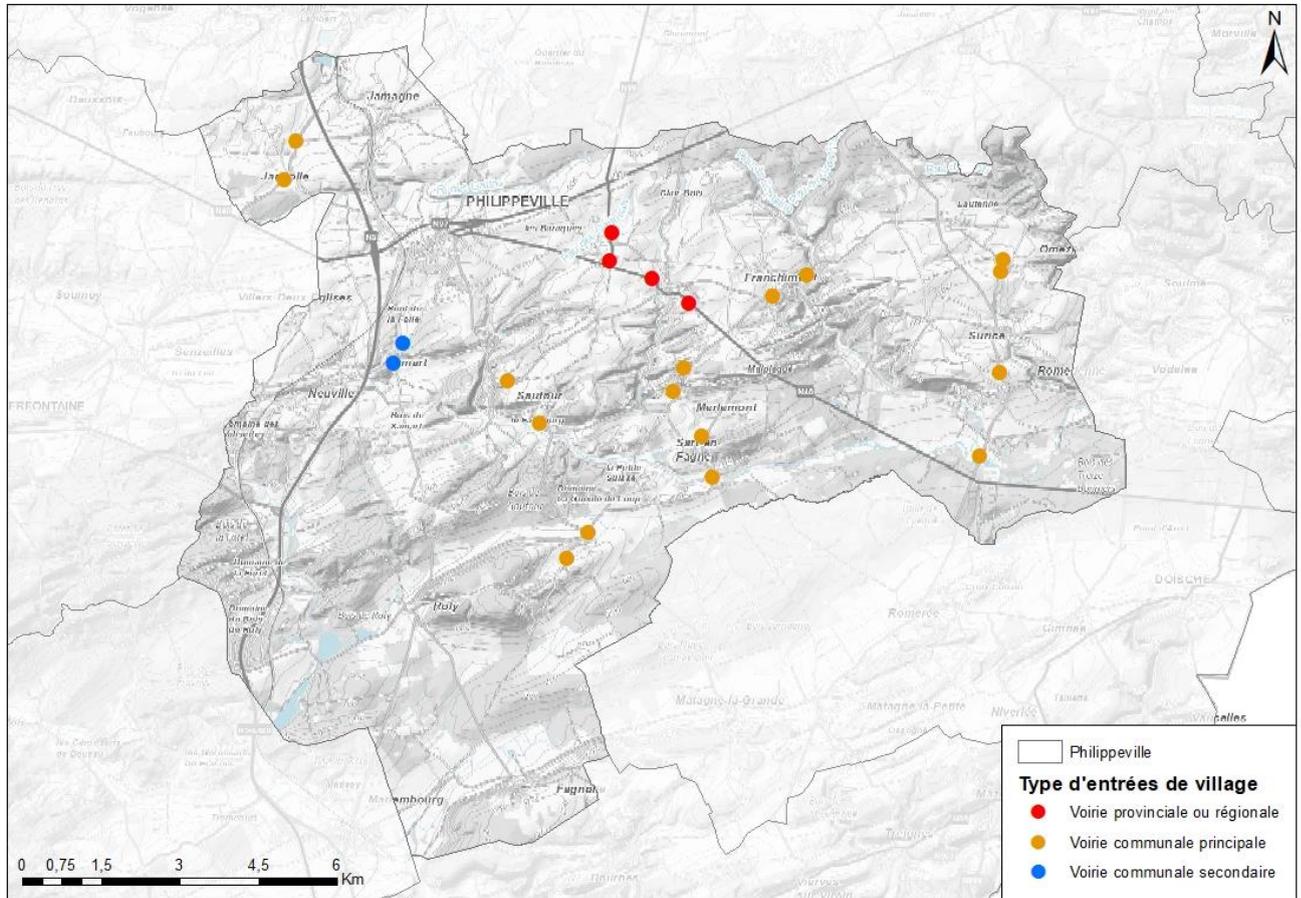
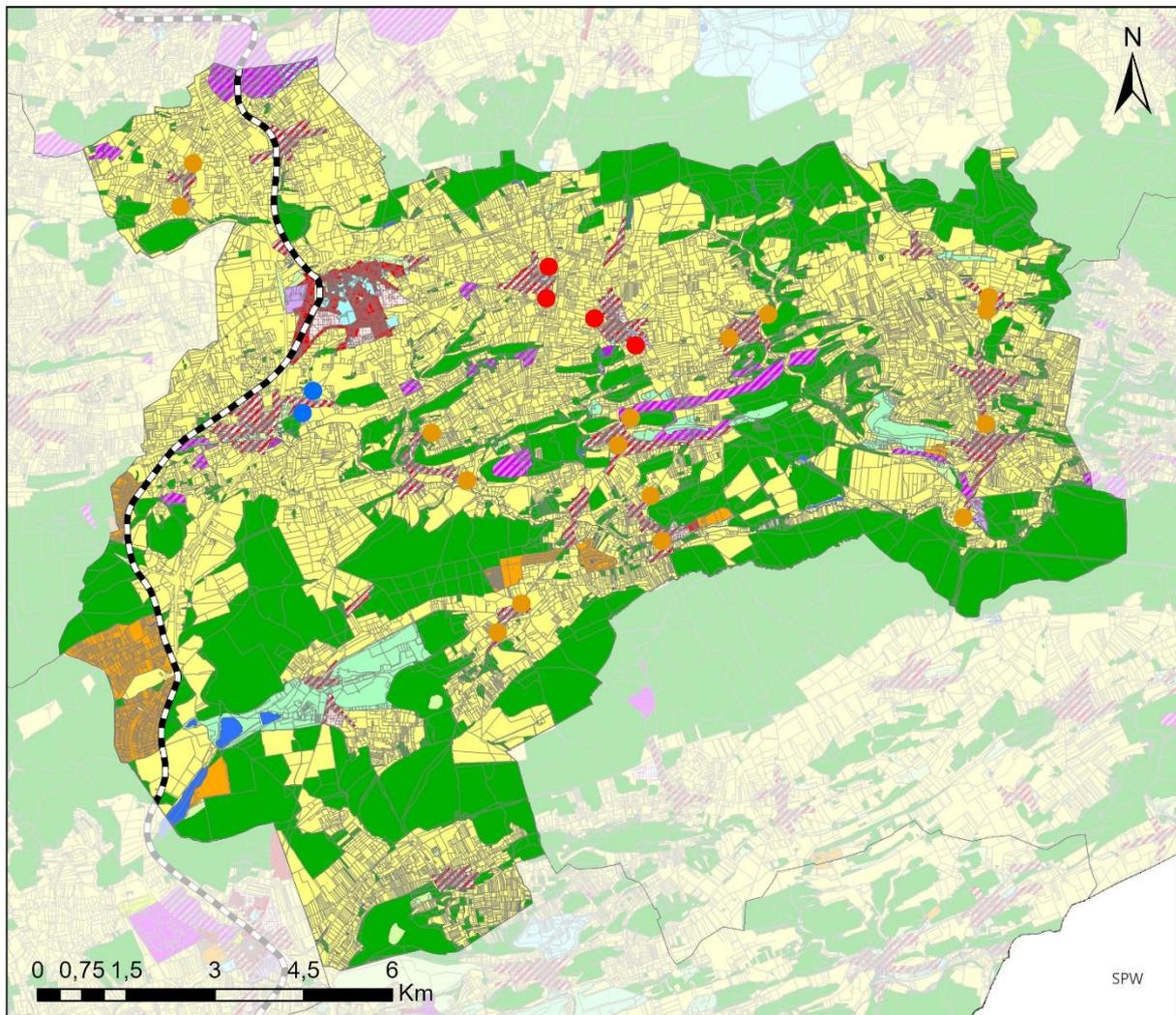


Figure 16 : Localisation des entrées de village (Fond de plan : Cartoweb – Carto : DR(EA)²M,2023)

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



Philippeville	Zones d'affectation au PDS	Aménagement communal concerté
Parcelles cadastrales	Habitat	Agricole
Chemin de fer	Habitat à caractère rural	Forestière
Type d'entrées de village	Services publics et équipements communautaires	Espaces verts
Voirie provinciale ou régionale	Loisirs	Naturelle
Voirie communale principale	Activité économique mixte	Parc
Voirie communale secondaire	Activité économique industrielle	Eau
	Dépendances d'extraction	

Figure 17 : Localisation des entrées de village sur fond de PDS et parcelles cadastrales (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M2023)

Annexe 3 : Dossier photographique

Voir point 1 « Description du projet »

Annexe 4 : Etat des lieux

L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »

Annexe 5 : Activités si bâtiment

Sans objet